

MAIRIE DE SURY-ES-BOIS

18260 SURY-ES-BOIS

Tél : 02.48.73.75.28

Fax : 02.48.73.73.97

COMMUNIQUE DE PRESSE

Compte-rendu du Conseil Municipal du 28/07/16:

Le Conseil Municipal, réuni le jeudi 28 juillet 2016 sous la Présidence de Jean-Claude RIMBAULT, Maire, a étudié et arrêté les principales décisions ci-après :

- Liquidation judiciaire de M. BOUTIN Brice « Bar-restaurant multi-services » Le Laurier – Offre de reprise :

M. le Maire informe le Conseil que le liquidateur Maître Ponroy a fait savoir en date du 8 juillet 2016 qu'il n'est pas opposé à ce que la commune fasse une offre de reprise de l'activité (valeur de l'actif, indemnité résiliation de bail) ; offre qu'il estime entre 15 000 € et 20 000 €.

M. le Maire indique que cette procédure de « reprise » par la commune est sans aucun doute la meilleure solution pour permettre une réouverture rapide de l'activité avec pleine maîtrise de la commune pour le choix d'un repreneur.

M. le Maire propose que l'offre de reprise soit basée sur la fourchette « basse », à savoir 15 000 €.

Après échanges, le Conseil Municipal donne son accord sur cette position et mandate M. le Maire pour diligenter toutes démarches auprès du liquidateur Maître Ponroy.

Accord à l'unanimité des membres présents.

- Enquête publique vente de portions de chemins ruraux :

Le Conseil Municipal prend en compte :

- la demande d'achat d'une portion de chemin rural (ne faisant pas partie des circuits de randonnée) située aux « Damons » entre les parcelles E177 et E175 / E176 de façon à permettre la mise aux normes de l'assainissement de l'habitation de M. BEDU Anthony
- la demande de M. et Mme MIDOU – modification parcellaire au lieu-dit « Le Petit Chevaize » entraînant la cession de 13a 36 ca de terrain jouxtant le chemin rural.

Le Conseil Municipal fixe la vente au prix de 0,30 €/m² ; les honoraires du géomètre et du notaire étant à la charge des acquéreurs.

Le Conseil Municipal désigne – après avoir obtenu son accord – M. Jean-Louis HAYN, expert foncier et agricole, commissaire enquêteur (enquête publique prescrite par arrêté municipal).

Adoption à l'unanimité des membres présents.

- Vote subventions 2016 :

Le Conseil Municipal, sur proposition de M. Le Maire et après en avoir délibéré, décide d'attribuer les subventions suivantes :

- 45 € à l'Association des Amis de la Bibliothèque du Cher
- 72 € à l'Association FACILAVIE
- 50 € à l'E.M.C.V
- 90 € au Comité d'organisation de la Foire bovine de Vailly-sur-sauldre
- 50 € au judo-club de Jars

Et de renouveler l'adhésion à la Fondation du Patrimoine pour un montant de 50 €.

Adoption à l'unanimité des membres présents.

- Fonds de Solidarité Logement : Convention Conseil Départemental / Commune :

M. le Maire rappelle la convention qui lie la commune et le Conseil Départemental.

M. le Maire propose de reconduire la somme de 500 €, participation au titre de l'année 2016 de la commune au financement de ce Fonds de Solidarité Logement en faveur des personnes défavorisées.

Adoption à l'unanimité des membres présents.